

Revenus des ménages

Depuis le début d'année, le revenu disponible brut (RDB) des ménages s'est contracté à la suite de la crise sanitaire et de l'arrêt des activités « non essentielles ». La baisse du revenu disponible, liée à celle des revenus d'activité et, dans une moindre mesure, des revenus de la propriété, a été bien inférieure à la baisse de l'activité. En effet, la mise en place de l'activité partielle, le recours aux arrêts maladies (notamment pour gardes d'enfants) ainsi que diverses mesures en faveur des ménages et entrepreneurs individuels ont soutenu leur revenu.

Au second semestre, en lien avec le redressement de l'activité, les revenus d'activité des ménages rebondiraient. En contrepartie, le moindre recours aux dispositifs de soutien ferait diminuer mécaniquement les prestations sociales reçues par les ménages. Au total, le RDB progresserait de 1,2 % au troisième trimestre puis 0,4 % au quatrième. Dans un contexte de prix de consommation atones, le pouvoir d'achat suivrait la même évolution. En moyenne sur l'année, le RDB se contracterait de 0,2 % et le pouvoir d'achat des ménages de 0,6 %.

Après une forte baisse en début d'année, les revenus d'activité se redresseraient

En 2020, les revenus d'activité reculeraient de 4,9 % (*tableau*), en particulier du fait, au premier et plus encore au deuxième trimestre, des destructions d'emplois et de la baisse du temps de travail (mise en place de l'activité partielle, absences pour arrêts maladie et gardes d'enfants, baisse des heures supplémentaires). Avec la reprise de l'activité, la masse salariale brute rebondirait sur le second semestre (+9,0 % puis +0,8 % aux troisième et quatrième trimestres). Sur l'année elle se contracterait néanmoins de près de 5 %.

Par ailleurs, les entrepreneurs individuels ont vu leur excédent brut d'exploitation (EBE) fortement baisser au premier semestre, en raison notamment des fermetures des activités « non essentielles ». Au second semestre, leur revenu resterait en recul ; la reprise de l'activité ne réussirait pas à compenser la décure progressive des subventions d'exploitation. En 2020, leur EBE baisserait ainsi de 6,4 %.

Composantes du revenu disponible brut des ménages

	2019				2020				2019	2020
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4		
Revenu disponible brut (100 %)	0,9	0,2	0,8	0,9	-0,3	-2,3	1,2	0,4	3,1	-0,2
Revenus d'activité (72 %)	1,1	0,4	0,7	0,5	-2,1	-9,7	7,9	0,4	2,6	-4,9
Masse salariale brute (64 %)	1,2	0,5	0,8	0,5	-2,4	-10,0	9,0	0,8	2,9	-4,7
EBE des entrepreneurs individuel* (8 %)	0,3	0,0	0,4	0,6	-0,1	-7,8	-0,4	-3,8	0,4	-6,4
Prestations sociales en espèces (35 %)	1,4	0,4	0,6	0,3	2,3	7,9	-4,3	-0,7	3,1	6,5
EBE des ménages purs (14 %)	-0,2	0,0	0,2	0,5	0,0	-1,3	3,1	0,6	0,2	1,2
Revenus de la propriété (6 %)	1,3	0,0	-1,1	-2,2	-3,7	-2,9	-2,2	-1,4	3,9	-9,2
Prélèvements sociaux et fiscaux (-27 %)	1,7	0,8	-0,2	-1,8	-2,3	-8,0	10,6	-1,8	0,7	-5,1
Prix de la consommation des ménages (comptes nationaux trimestriels)	0,1	0,3	0,2	0,3	0,2	-0,2	0,0	0,0	0,9	0,4
Pouvoir d'achat du RDB	0,8	-0,1	0,6	0,6	-0,5	-2,1	1,2	0,4	2,1	-0,6
Pouvoir d'achat du RDB par unité de consommation	0,6	-0,3	0,4	0,5	-0,6	-2,3	1,1	0,3	1,5	-1,2

Prévisions

* L'excédent brut d'exploitation (EBE) des entrepreneurs individuels est le solde du compte d'exploitation des entreprises individuelles. Il s'agit d'un revenu mixte puisqu'il rémunère le travail effectué par le propriétaire de l'entreprise individuelle, et éventuellement les membres de sa famille, mais contient également le profit réalisé en tant qu'entrepreneur.

Note : les chiffres entre parenthèses donnent la structure de l'année 2018

Lecture : après une diminution de 0,3 % puis de 2,3 % aux deux premiers trimestres 2020, le revenu disponible brut des ménages devrait augmenter de 1,2 % durant le troisième trimestre puis de 0,4 % au quatrième trimestre. L'évolution annuelle serait alors de -0,2 % en 2020.

Source : Insee

Les revenus de la propriété continueraient quant à eux de diminuer au second semestre, du fait de la baisse des dividendes versés aux ménages. Cela représenterait une baisse de 9,2 % sur l'ensemble de l'année 2020.

Les prestations sociales soutiendraient fortement le RDB en 2020, mais diminueraient en fin de l'année

En 2020, les prestations sociales auraient nettement accéléré (+6,5 %, après +3,1 % en 2019). Sur le premier semestre, deux effets se conjuguent : les mesures exceptionnelles et les stabilisateurs automatiques. La mise en place de l'activité partielle, mais aussi la hausse des indemnités journalières telles que les arrêts maladie ou les gardes d'enfants, et l'aide exceptionnelle pour les bénéficiaires des minimas sociaux, ont fortement limité la baisse de revenus des ménages. À ces mesures exceptionnelles, s'ajoutent des effets plus mécaniques en période de dégradation de l'activité, comme la hausse des bénéficiaires du RSA ou des prestations chômage. Au total, les prestations sociales ont ainsi progressé de 2,3 % puis 7,9 % au premier et deuxième trimestres.

Elles reculeraient ensuite au second semestre (-4,3 % puis -0,7 %). En effet, la forte diminution du recours à l'activité partielle et des indemnités journalières jouerait en contrecoup de la hausse constatée aux trimestres précédents. À l'inverse, les prestations chômage seraient toujours en hausse et, au troisième trimestre en

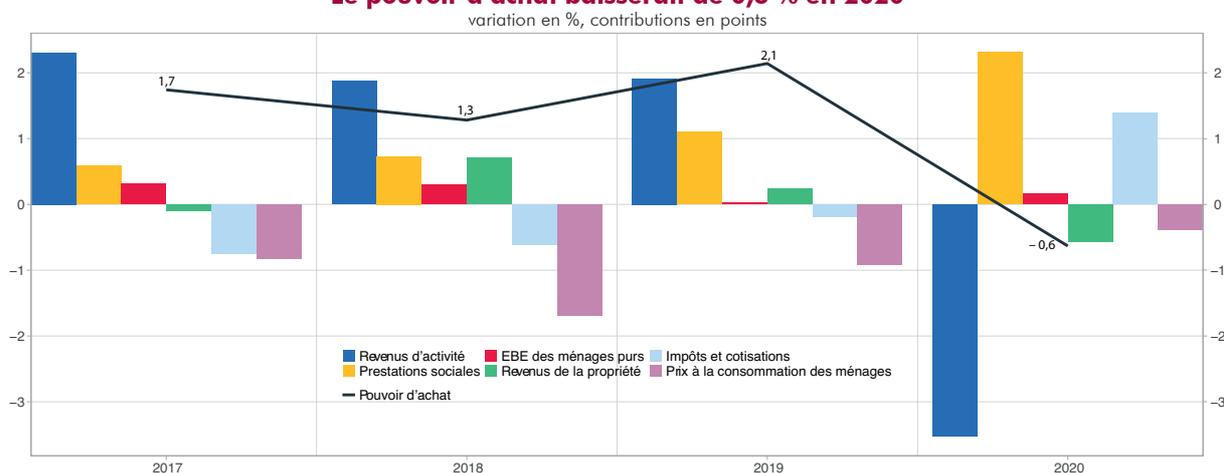
particulier, la revalorisation de l'allocation de rentrée scolaire soutient également le revenu des ménages.

Les prélèvements sociaux et fiscaux se redressent au troisième trimestre mais reculeraient nettement en 2020

Au premier trimestre, les prélèvements sociaux et fiscaux ont reculé du fait de la réforme du barème de l'impôt sur le revenu entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020 puis du fait de la baisse des cotisations sociales, ainsi que de la CSG, en lien avec celle de la masse salariale au moment de l'instauration du confinement. Au deuxième trimestre, la baisse des cotisations sociales et de la CSG s'est accentuée. Mais, avec la reprise de l'activité, ces prélèvements rebondiraient au troisième trimestre. En fin d'année, la hausse spontanée des prélèvements sociaux et fiscaux serait modérée, comme celle de l'activité, cependant ils diminueraient *in fine* en raison du dernier dégrèvement de la taxe d'habitation qui en exonère 80 % des ménages. Sur 2020, l'ensemble des prélèvements sociaux et fiscaux reculerait ainsi de 5,1 %.

Au second semestre, le RDB des ménages progresserait de 1,2 % au troisième trimestre puis de 0,4 % au quatrième. Sur l'année, le RDB se contracterait de 0,2 % tandis que les prix à la consommation ralentiraient (+0,4 % après +0,9 %). Par conséquent le pouvoir d'achat reculerait de 0,6 % en 2020 (*graphique*). ■

Le pouvoir d'achat baisserait de 0,6 % en 2020



Source : Insee